

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-26

**Objet : Cession d'une parcelle communale située dans l'enceinte de la Caserne Seré de Rivières.**

**Rapporteur: M. KOENIG**

Dans le cadre de vérifications cadastrales, il est apparu que la Ville de Metz est propriétaire d'une parcelle de 354 m<sup>2</sup> située dans l'enceinte de la caserne Séré de Rivières.

Le Bureau gestionnaire de la Base de Défense de Metz souhaite régulariser cette situation et propose de l'acquérir car elle se situe dans le périmètre militaire et bénéficie d'un entretien au même titre que les autres espaces verts militaires.

Cette parcelle n'étant nullement utilisée par la Ville de Metz, rien ne s'oppose à sa cession à l'Armée, à l'euro symbolique, conformément à l'estimation de France Domaine.

Il est donc proposé de céder cette parcelle à l'Armée pour régulariser la situation domaniale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU l'accord de la Base de Défense de Metz représentée par le Colonel HARTMANN,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE CEDER** en l'état, à la Base de Défense de Metz, ce terrain cadastré sous :

**Ban de METZ**  
Section 9 n° 40- 3 a 54 ca,  
Situé en zone UYM2 du PLU,

- **DE REALISER** cette transaction foncière, sur la base de l'euro symbolique,
- **DE PRENDRE** les frais d'acte et honoraires de notaire à la charge de la Ville de Metz,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**